MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Arrêté du 03 novembre 2026**

**Portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de mandataire suppléant d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Moselle**

**NOR : JUSF2628945A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 2026 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 2026 portant nomination des régisseurs d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant la demande du 28 octobre 2026 de madame Solen MBEDI, valant acceptation de la fonction de mandataire suppléante d'avances et de recettes, et de l'avis favorable de Monsieur Jean-Christophe NOEL, directeur territorial par intérim de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse Moselle ;

Vu l'agrément du comptable public assignataire en date du 29 octobre 2026 ;

**Arrête :**

**Article 1er**

Madame Solen MBEDI est nommée, à compter du 01 novembre 2026, mandataire suppléante du régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Moselle, afin de réaliser pour le compte du régisseur (en cas d'absence ou de maladie) toutes les opérations afférentes à la régie dans les conditions fixées par le décret du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics.

**Article 2**

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse et la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin Officiel* du ministère de la justice.

Fait le 03/11/2026

Adjoint au chef du bureau
de la programmation et de l'exécution

**Albin MOLE**